**Appel à candidature**

**Bourse André Chastel**

**L’Institut National d’Histoire de l’Art et l’Académie de France à Rome – Villa Médicis ouvrent l’appel à candidature pour la sélection de la bourse André Chastel pour l’année 2022.**

Depuis 2010, l’Institut national d’histoire de l’art (INHA) et l’Académie de France à Rome – Villa Médicis attribuent chaque année **deux bourses** pour des recherches de niveau postdoctoral portant sur l’art de la Renaissance à nos jours.

Ces bourses sont destinées aux chercheurs en histoire de l'art, français ou étrangers, souhaitant se rendre à Rome pour y effectuer des recherches. Les candidats doivent être titulaires d’un doctorat, justifier d’une expérience professionnelle équivalente ou être conservateurs du patrimoine.

Le montant de la bourse s’élève à 3000 €. Les lauréats sont logés à la Villa Médicis pour une durée de quatre à six semaines (une participation de 10 € par jour est demandée au titre des frais d’entretien).

**COMITÉ DE SÉLECTION**

La commission de sélection est composée du directeur général de l’INHA, du directeur de l’Académie de France à Rome, de la directrice du département des études et de la recherche de l’INHA, de la chargée de mission pour l’histoire de l’art à l’Académie de France à Rome et d’une personnalité extérieure. La commission se réunit une fois par an à l’automne pour choisir les lauréats de l’année suivante.

**DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature pour la **sélection 2022** doivent être déposés sur la [plateforme de candidature](https://candidature.inha.fr/) de l’INHA avec une copie envoyée à l’Académie de France à Rome – Villa Médicis (par courriel uniquement à **Patrizia Celli** (patrizia.celli@villamedici.it) au plus tard **le 7 novembre 2021** **avant minuit**).

Le dossier doit comprendre :

1. Une lettre de candidature adressée au directeur général de l’INHA et au directeur de l’Académie de France à Rome – Villa Médicis.
2. Un curriculum vitae
3. Un programme de travail détaillé (4 pages maximum) en langue française, italienne ou anglaise comprenant :
	* une présentation générale de la recherche ;
	* un argumentaire explicitant la nécessité de la présence du candidat à Rome dans le cadre de son sujet de recherche ;
	* les institutions de recherche où se trouvent la documentation et les archives à consulter ;
4. La fiche de renseignements, ci-jointe, dûment remplie.

**Rapport**

Les candidats acceptés doivent envoyer dans les deux mois suivant la fin de leur séjour sous format électronique un rapport d’activité au directeur général de l’INHA et à la directrice du département d’histoire de l’art de l’Académie de France à Rome – Villa Médicis.

Sous le haut patronage du **Ministère de la Culture**

